



B.P. 21 - 68360 SOULTZ

Publié sur le site Internet de la ville le :
12 février 2026

Le Maire :
M. Marcello ROTOLO

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SOULTZ
Séance ordinaire 10 février 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL :

POINT 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JANVIER 2026.

APPROUVÉ

POINT 2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DU CONSEIL MUNICIPAL.

APPROUVÉ

POINT 3. PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ.

APPROUVÉ

POINT 4. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ.

APPROUVÉ

POINT 5. BILAN DES MARCHÉS PUBLIC - 2025.

APPROUVÉ

POINT 6. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026.

APPROUVÉ

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h55.

L'intégralité du procès-verbal est publiée sur le site Internet de la ville et peut être consultée en Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Références : loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Soultz, le 12 février 2026

Le Maire
Marcello ROTOLO

